

DEPARTEMENT

D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT**ARRONDISSEMENT**

de RENNES

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****CANTON**

de BRUZ

N°43/2025**COMMUNE DE****CHARTRES-DE-BRETAGNE****CONVOCAION**

13 mai 2025

L'an deux Mil vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 13 mai 2025 conformément à l'Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

20

PRESENT(E)(S) :

M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique (arrivée à 19h55), M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)**

1

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

Mme BOSSARD Anne-Laure

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

1

ABSENT(E)(S):**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme HANANE

ABSENT(E)(S)

Tarifs des équipements sportifs 2025-2026

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Du 19 mai 2025

N°43/2025

7.10

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20250526-DEL43_2025-DE

Tarifs des équipements sportifs 2025-2026

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent, pour 2025-2026, une revalorisation de 2% des tarifs de location des équipements selon les modalités suivantes :

- un terrain de football ou la piste d'athlétisme
 - . Sans éclairage : 34€/heure ou 206 € la journée (+4€) (minimum 6 heures)
 - . Avec éclairage : 54 €/heure ou 323 € la journée (+ 6€) (minimum 6 heures)
- une salle de sport : 49 €/heure ou 296 € la journée (+ 6€) (minimum 6 heures)

Les associations chartraines, le centre Elizabeth Zucman, les écoles primaires de Chartres-de-Bretagne, dans le cadre de leurs activités propres et au sein de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré et de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre, bénéficient de la gratuité pour l'utilisation des équipements sportifs.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Philippe BONNIN



La secrétaire

Ghizlane HANANE